

## GTMA

### Compte rendu de la réunion du 14 décembre 2020 Secrétariat permanent CTC

#### Présents :

Aurélien Hannedouche (SMA) ; Alessandra Bobes (France Festivals) ; Alban Cogrel (FAMDT) ; Pierre-Henri Frappat (Zone Franche) ; Marie-Josée Justamond (Les Suds) ; Aude Chandoné (Grands Formats) ; Stéphanie Gembariski (Fédélina) ; Flavie Van Colen (Paloma) ; Cédric Hardy (Arts vivants et départements) ; Bertrand Lanciaux (ANESCAS) ; Alette Delaleu (journaliste à Radio France) ; Michel Vié (SNAM-CGT) ; Patrica Sarrant (SNEP) ; Corinne Sadki (CNM) ; Alessandra Andouard (CNM) ; Florence Forin (DRAC Grand Est) ; Paul Vautrin (SG/MDE) ; Zoé Imbert (SG/MDE) ; Agnès Saal (SG/MDE) ; Marie Bachellez (DGMIC) ; Sylvie Pebrier (SICA/DGCA) ; Anne-Claire Rocton (SICA/DGCA) ; Françoise Dastrevigne (DM/DGCA) ; Elsa Freyheit (DM/DGCA) ; Elise Gouhot (DM/DGCA) ; Marina Watremez (DM/DGCA).

**Marina Watremez (DGCA)** rappelle les points prévus à l'ordre du jour et annonce le report du point prévu sur l'actualisation du vademecum SOLIMA au prochain GTMA début 2021.

#### 1. Présentation des travaux en cours du GT musiques du monde et traditionnelles

**Françoise Dastrevigne (DGCA)** présente l'historique et la méthode du GT "A l'écoute du monde" : démarche initiée et pilotée par la Délégation à la Musique de ministère de la Culture en collaboration avec la FAMDT et Zone Franche, et en association avec deux personnalités qualifiées Marie-Josée Justamond du festival Les Suds à Arles et François Gasnault chercheur au CNRS. L'objectif était de construire une analyse partagée et un regard croisé sur la diversité des enjeux et besoins des secteurs des musiques traditionnelles et du monde. Dans ce cadre 44 professionnels ont été auditionnés de juin 2018 à mars 2019, 4 thématiques abordées :

- Création production et diffusion ;
- Valorisation communication et médiatisation;
- Echanges internationaux et mobilité des artistes.
- Transmission, patrimonialisation et recherche.

Le document de présentation de ce travail est annexé au présent compte rendu.

**Alban Cogrel (FAMDT) et Pierre-Henri Frappat (Zone Franche)** complètent cette introduction en rappelant deux enjeux qui ont animé les travaux :

- les politiques publiques en faveur de ce champ musical et culturel dans un moment de transformation des pratiques et de recomposition du contexte social économique et démocratique.  
- la co-construction entre les partenaires professionnels et institutionnels pour aider les acteurs à faire face à la crise sanitaire actuelle et mieux structurer et valoriser l'ensemble du secteur sur le temps long. En posant la question des espaces et instances de travail, d'interconnaissance, de reconnaissance et les modalités et échelles de concertation et coopération du local à l'international. Le GT "A l'écoute du monde" s'inscrit dans ce processus de co-construction à poursuivre.

Les constats et préconisations sont présentés par **Marie José Justamond (Festival Les Suds), Alban Cogrel (FAMDT) et Pierre-Henri Frappat (Zone Franche)**.

#### Création production diffusion

Il s'agissait ici d'analyser autant les outils de travail, les modes d'organisation, les modèles économiques que les réalités esthétiques mais également de pointer les moyens de reconnaissance.

Les constats ont fait apparaître :

- Un foisonnement artistique porté par une très grande richesse de répertoires et créations qui incarnent la diversité culturelle.

- Des esthétiques en mouvement permanent entre les musiques de transmission orale et les cultures plus urbaines, en lien avec à l'affirmation d'identités culturelles singulières ou hybrides et souvent associées à des démarches militantes.
- Une activité de création portée par de très petites entreprises dont les dirigeants sont fortement impliqués mais souvent confrontés à un manque de moyens, de reconnaissance, avec des difficultés socio-économiques chroniques qui ne permettent pas de pérenniser les projets.
- Un secteur économique en mutation marqué par la concurrence très agressive des grands groupes internationaux, se traduisant par des phénomènes de concentration et de prédation sur les artistes en développement, ce qui fragilise les petites et moyennes structures qualifiées de "classes moyenne » en danger.
- Le rôle déterminant des producteurs de petite taille dans le repérage, l'accompagnement et le développement des artistes émergents comme dans la consolidation de leurs parcours.
- Des structures aujourd'hui menacées en raison des prises de risque de plus en plus fortes liées aux spécificités du secteur (frais d'approche d'artistes étrangers, difficultés de circulation, surcoûts des séjours).
- Une inscription encore très limitée dans les réseaux professionnels et dans les lieux labellisés, avec une absence de lieux dédiés et de faibles collaborations en amont des projets.
- Face à la diversité de ces esthétiques, les programmeurs généralistes semblent dépourvus de contacts, relais et compétences pour ménager dans leur programmation une réelle ouverture à la diversité culturelle.
- Un rôle fondamental des festivals qui jouent un rôle structurant essentiel et historique pour le secteur dans la diffusion mais aussi la création, l'accompagnement des productions et l'économie des territoires. Leur rôle de laboratoire artistique, culturel et social, sans avoir les moyens de reconnaissance et d'accompagnement toujours adaptés.

Les préconisations portent tout d'abord sur une action globale de valorisation du secteur à travers un temps fort de coopération et de visibilité avec la mise en place d'une année Musiques & diversité. Conçue comme un levier de développement du secteur et un signal fort adressé aux acteurs, aux partenaires, au public et aux médias. Imaginée comme un cadre général, fil rouge transversal de nature à inspirer et amplifier la plupart des préconisations proposées ici.

Les autres pistes portent sur :

- la structuration du secteur en identifiant et en renforçant de façon pérenne un réseau de lieux dédiés de création et diffusion, afin d'avoir un maillage de lieux ressources sur le territoire national.
- développer un programme de coproductions qui fédère les acteurs de la filière en amont des projets, encourager à ce titre des dispositifs de coopérations expérimentaux à l'échelle des territoires.
- Faciliter l'accès des aides à la création et à la structuration de l'État, notamment dans le cadre de la réforme des aides aux équipes artistiques, afin de mieux accompagner les équipes artistiques et les producteurs.
- Faciliter l'accès aux aides du CNM en s'assurant qu'elles restent accessibles à l'ensemble des acteurs, notamment aux TPE ne disposant pas forcément de salariés en CDI.
- Redéfinir une politique pour les festivals du secteur, en renforçant de façon pérenne les festivals dédiés par une nouvelle politique de conventionnement.
- Favoriser la mise en réseau des professionnels avec notamment une offre de formation et d'information destinée aux acteurs professionnels, qu'ils soient producteurs ou artistes, réseaux professionnels ou responsables de scènes labellisées.

#### Valorisation communication et médiatisation

Les constats ont pointé :

- une visibilité très insuffisante dans les médias tant publics que privés, qu'il s'agisse de la presse écrite ou audiovisuelle,
- une éditorialisation et un repérage difficile dans les nouveaux médias,
- la fragilité des nouveaux médias indépendants ouverts sur la diversité des musiques traditionnelles du monde et des professionnels très insuffisamment formés aux nouveaux outils.

Les préconisations s'inscrivent dans le cadre d'une démarche globale de communication sous l'impulsion de l'année Musiques & diversité par un soutien aux initiatives de nouveaux médias ayant une démarche éditoriale axée sur la diversité musicale et culturelle.

- Prévoir à ce titre une évolution des critères d'accessibilité de la bourse pour les entreprises de presse émergentes, pour la rendre accessible aux structures associatives. A titre d'exemple le média collaboratif « AuxSons » porté par Zone Franche, dans une démarche exigeante et indépendante, a pu se développer grâce à un soutien du ministère de la Culture mais n'est pas à ce jour éligible aux dispositifs d'aide aux médias existants.
- Veiller par ailleurs à ce que les dispositifs de soutien à l'innovation prévus par le CNM intègrent des aides aux médias numériques engagés dans la promotion de la diversité.
- Encourager la pratique de nouveaux outils de communication en prévoyant par exemple la création d'un dispositif de soutien aux artistes et producteurs pour la prise en charge d'actions en propre ou en prestation extérieure dans les domaines de la transition numérique, de la création graphique, de l'accompagnement à éditorial.
- Assurer la présence de musiques traditionnelles et du monde au sein des médias de service public en veillant au respect des cahiers des charges sur les critères de diversité et d'égalité de traitement des esthétiques. Et en cherchant à instaurer, le cas échéant, un quota Musiques de la diversité à hauteur de 10 % des temps d'antenne dans les médias de service public.
- Contribuer à la professionnalisation des structures en développant une offre de formation pour les artistes et les équipes et en valorisant les équipes avec des supports éditorialisés et d'un fort impact visuel.
- Soutenir enfin la diffusion digitale des acteurs et notamment des labels discographiques en encourageant ceux qui développent une approche singulière avec une forte identité artistique, (tel que le label No Format qui a été auditionné), est aussi en encourageant une approche plus collective pour favoriser la présence sur les plateformes de streaming.

#### Échanges internationaux et mobilité des artistes.

La circulation internationale est considérée comme un élément fondamental pour l'activité du secteur. La tradition d'accueil des artistes étrangers sur le sol français a permis de structurer une filière de production et de diffusion artistique réputée mondialement, qui participe activement à la richesse de la diversité culturelle et au rayonnement de notre culture à l'international. Les productions que nous exportons le mieux étant souvent celles que nous avons d'abord, en partie, "importées".

Les principaux constats font état de conditions d'accueil des artistes étrangers en France de plus en plus difficiles en raison d'une réglementation qui tend à se complexifier en matière de visa et des difficultés financières spécifiques avec une inflation des coûts d'approche. Face à ces difficultés, les ressources et les moyens dont disposent aujourd'hui les professionnels sont largement insuffisants.

- Les deux outils ressources spécialisés que sont Mobiculture et le Comité Visas Artistes sont largement sous dimensionnés pour faire face à l'ampleur des demandes et des enjeux. La France accuse un certain retard par rapport à d'autres pays tels que l'Allemagne ou les Pays-Bas dans ce domaine.
- Les dispositifs d'accompagnement à l'international sont par ailleurs disparates parfois méconnus des professionnels sont considérés comme insuffisants.
- La problématique spécifique liée la mobilité entrante et à l'import d'artistes n'est pas reconnue en tant que telle par les dispositifs existants.
- L'arrêt d'un salon international dédié aux musiques de la diversité en 2017 (Babel Music) a été déplorée par de très nombreux acteurs.

Parmi les préconisations dégagées :

- Faciliter la délivrance de visa et des titres de séjour pour les artistes étrangers. À ce titre il est proposé qu'un référent visa Artiste soit désigné dans chaque consulat est associé à l'instruction des demandes et qu'une campagne de promotion active des Passeports Talents soit assurée.

- Renforcer structurellement Mobiculture et le Comité Visa Artistes, acteurs complémentaires, afin d'accompagner plus efficacement les acteurs à la mobilité des artistes.
- Soutenir l'import et encourager le rayonnement international en prenant en compte la mobilité entrante. Dans ce cadre une réflexion est en cours pour la prise en compte de ces réalités au sein du CNM, via notamment les nouveaux dispositifs dédiés à la mobilité internationale.
- Envisager un état des lieux de l'ensemble des dispositifs de soutien à l'international afin de prévoir une meilleure articulation entre eux, de former les professionnels à ces dispositifs et d'appuyer les initiatives business hors zones Europe et Afrique de l'Ouest déjà quadrillées par les salons habituels.
- Relancer un salon professionnel international en France dédié aux musiques traditionnelles du monde est également une priorité. Il s'agit ici de réactiver un événement d'envergure en France afin de doter la filière d'un outil collectif structurant. Le Nouveau salon Babel Music XP dont la préfiguration s'est tenue en digital fin novembre dernier permet d'entrevoir une réalisation en 2021.
- Se mobiliser collectivement pour une meilleure prise en compte des projets associant les artistes de toutes origines dans les programmes européens tels que Music moves Europe et Europe créative.

### Transmission, patrimonialisation et recherche

La transmission est une dimension très importante. Avec souvent la prise en compte des caractéristiques fondamentales de ce que sont ces musiques et danses, à travers une immersion des sens, du corps et de l'entendement, qui participent à l'appropriation des savoirs.

Différents constats ont été pointés :

- La place encore trop modeste de ces disciplines dans le réseau public de l'enseignement artistique. Avec un enseignement qui s'est essentiellement positionné dans la sphère associative.
- Des échanges encore trop faibles, peu de coopération et de porosité entre les établissements publics et les structures associatives sur ce sujet.
- Des initiatives innovantes en matière de pédagogie qui existent mais qui sont à ce jour, mal repérées.

Les préconisations du GT :

- Mieux observer pour mieux informer et ainsi mieux former. Avec l'idée de porter des missions de repérage et d'information à l'échelle des territoires afin de constituer un observatoire des acteurs de la transmission des musiques de tradition orale et des musiques du monde. Cet observatoire permettrait également de contribuer à l'essaimage des pratiques pédagogiques innovantes et à un repérage d'artistes référents sur ces musiques. Cela rejoint par exemple le dispositif de Bourse de compagnonnage porté par la FAMDT avec l'aide de l'Adami qui permet de construire des projets pédagogiques sur-mesure, dans une logique également d'insertion professionnelle.
- Le développement d'actions partagées avec le réseau des conservatoires, les écoles associatives et la l'ANESCAS.
- La sensibilisation, à travers les dispositifs de l'éducation artistique et culturelle et également par le ministère de l'Education Nationale. Des liens sont à travailler notamment dans le cadre du Plan chorale à l'école.
- En ce qui concerne l'insertion professionnelle, favoriser une meilleure prise en compte des formes alternatives de transmission et un renfort des coopérations avec les Pôles d'enseignement supérieur tels que le Pôle Alienor à Poitiers ou le Pont Supérieur à Nantes.

Sur le volet patrimonialisation et recherche, les constats soulignent :

- L'ampleur inégalée des collectes d'enregistrements sonores via le mouvement associatif lié au "revival", de musique et danse de tradition orale. Avec des collectages et un patrimoine importants, inscrits dans des structures associatives notamment au niveau des Centres régionaux de musiques et danses traditionnelles. Mais également tout le travail en lien avec la BNF, Bibliothèque nationale de France, sur les musiques de l'exil, celles des diasporas, des migrations. Un gros travail a été fait par des historiens et des

anthropologues sur ces matériaux avec donc une expertise scientifique et documentaire reconnue. A croiser aussi avec la diffusion de la connaissance de Musiques du Monde par les ethnologues.

- En dépit de ces atouts, le GT souligne l'insuffisance des acquis de la recherche alors qu'ils pourraient contribuer à souder la résistance face aux assignations identitaires trop souvent accolées aux musiques territorialisées ou issus des immigrations.

En ce qui concerne les préconisations, il a été pointé la nécessité de :

- Aider les centres de ressources à renforcer l'accessibilité et l'attractivité des archives de collectage. Avec par exemple le travail amorcé à la FAMDT sur le Portail du patrimoine oral (PPO) pour valoriser aussi les synergies entre les sources patrimoniales (collectes, archives de fonds sonores...) et les démarches de créations d'aujourd'hui.
- Favoriser également la réflexion transversale au sein du ministère de la Culture sur la prise en compte du patrimoine culturel immatériel.
- Encourager les structures impliquées dans la conservation et la valorisation des ressources patrimoniales à accéder notamment au label d'Ethnopôle.

**Michel Vié (SNAM)** constate qu'il y a beaucoup de choses qui sont transversales avec le reste du champ des musiques actuelles telles l'isolement des artistes, comment construire un parcours dans la durée. Il signale également que depuis la réforme de la formation professionnelle, beaucoup d'artistes n'ont plus accès à la formation continue.

**Corinne Sadki (CNM)** indique ne pas avoir connaissance de difficultés d'accès pour les acteurs aux différents plans de sauvegarde du CNM à ce jour. Elle conseille aussi de prendre contact avec les services travaillant sur les nouveaux dispositifs sur la question de la prise en compte des problématiques d'imports et de mobilités d'artistes. Elle signale par ailleurs l'ouverture de l'appel à projets européen I-Portunus aux artistes musiciens (bourse d'aide à la mobilité).

**Alban Cogrel (FAMDT)** souligne qu'il y a des enjeux communs avec ceux identifiés par le GTJazz. Ceux-ci pourraient être travaillés en commun.

**Bertrand Blancieux (Anescas)** souligne la difficulté qui peut exister à faire rentrer dans les programmes des pôles d'enseignement supérieur la musique extra occidentale.

**Françoise Dastrevigne (DGCA)** indique que la diffusion du rapport est en cours de validation au sein du Ministère de la culture.

## 2. Point sur le chantier Égalité H/F :

**Marina Watremez (DGCA)** signale qu'il s'agit de présenter aux membres du GTMA un certain nombre d'actions menées sur le sujet.

- Présentation de la plateforme WAH !

[www.wah-egalite.org](http://www.wah-egalite.org)

**Stéphanie Gembariski et Benjamin Freigneau (FEDELIMA)** présentent la plateforme « WAH ! » dédiée à l'égalité F/H.

La plateforme a été mise en place par la FEDELIMA à l'automne 2019. Elle a pour objet de proposer un espace qui permet aux acteurs et réseaux, à leurs partenaires et plus largement à tout un chacun de comprendre, réfléchir, analyser les réalités, les conditions, les freins et les leviers possibles d'une égalité femmes-hommes dans les musiques et plus généralement dans le secteur culturel qui se reconnaît dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Il s'agit également d'un espace contributif de partage et de valorisation d'initiatives, de projets, d'outils, de ressources documentaires ou d'accompagnement pouvant inspirer et aider quiconque souhaitant s'engager dans une démarche d'égalité.

Une rubrique est dédiée au dispositif de mentorat porté par la FEDELIMA avec mise à disposition des contenus et supports pédagogiques de ce dispositif mais également un recensement des autres dispositifs de mentorat existants notamment niveau international.

En 2021, une rubrique « outils » va être créée afin d'alimenter la ressource collective en matière d'outils :

- de communication et de sensibilisation
- d'évaluation et de diagnostic.

**Patricia Sarrant (SNEP)** salut cette initiative qui est destinée à tous.

**Corinne Sadki (CNM)** indique que la plateforme signale surtout les initiatives portées par des associations. Elle demande s'il est prévu de réaliser un annuaire des techniciens et/ou des artistes.

En ce qui concerne la constitution d'un annuaire, **Stéphanie Gembariski (FEDELIMA)** répond que des initiatives de ce type existe mais qu'elles sont très spécialisées. L'association Banshee a initié ce travail d'annuaire mais ne va pas créer de site dédié. Une base unique de données semble difficile à organiser.

- La trame de questions communes (point sur la mise en œuvre et suite du chantier)

**Marina Watremez (DGCA)** présente de nouveau synthétiquement la trame de questions communes qui a été validée par le GTMA fin 2019. Cette trame a pour objectif d'initier une observation sur le sujet qui soit commune au secteur des musiques actuelles et permettre de compter les mêmes choses de la même manière pour mettre en commun les données recueillies. Elle souhaite savoir si les organisations professionnelles ont rencontré des difficultés pour s'emparer du document et de la temporalité envisagée par les uns et les autres pour la remontée des données.

Cette trame est de nouveau annexée au présent compte rendu.

**François Roger (Technopol)** annonce que sa fédération va envoyer le questionnaire après cette réunion.

**Patricia Sarrant (SNEP)** indique qu'elle n'était pas informée de cette démarche et partagera le document en interne avec l'équipe du SNEP.

**Marina Watremez (DGCA)** signale que le SNEP en tant que membre du GTMA était informé de l'existence et de la validation de ce questionnaire. Elle indique également que ce questionnaire va être élargie aux musiques dites « classiques » afin d'avoir une démarche globale dans le champ musical. Il convient de vérifier avec les fédérations concernées si celui-ci est adapté et dans quelle temporalité on pourra envisager d'avoir des données.

Néanmoins, dans l'immédiat, il s'agit de recueillir des données sur le champ des musiques actuelles dans la mesure où le questionnaire émane du GTMA.

**Flavie Van Colen (Fédélima)** précise que pour ce qui est de la Fédélima, les questions ont été intégrées dans l'observation 2020 pour les données 2019. Celles-ci pourront être transmises avant l'été 2021.

**Pierre-Henri Frappat (Zone Franche)** indique qu'en ce qui concerne le web média « #Aux Sons » il n'a pas les chiffres précis mais pour ce qui est des contributeur.trices, les femmes sont majoritaires. Ils essaient d'être vigilants pour arriver à la parité sur les articles publiés.

**Armonie Lesobre (FNEIJMA)** ajoute que la FNEIJMA aura des chiffres via l'étude qu'ils sont en train de mener sur le sujet. Celle-ci sera complétée par les données du questionnaire au premier trimestre 2021. Elles précisent que les données de l'étude en cours concerneront la formation mais il n'y aura pas de données par instrument. Comme pour la Fedelima, on sera sur des données 2019.

**Agnès Saal (MDE/SG)** précise qu'il serait souhaitable d'avoir les données avant l'été 2021.

- les violences à caractère sexuelles et sexistes : discussions autour d'un projet de questionnaire à destination des structures musicales

**Marina Watremez (DGCA)** précise qu'un travail a été réalisé sur un questionnaire relatif à la prévention des violences à caractère sexuelles et sexistes. Ce travail a fait l'objet d'une présentation à la délégation à la musique et à la mission diversité/égalité. Il semblait intéressant que cette initiative soit portée à la connaissance des membres du GTMA.

Ce travail est présenté par **Aliette de Laleu (journaliste)** en lien avec **Sylvie Pebrier (SICA)**.

La DGCA étudie le cadre le plus opportun pour diffuser ces deux questionnaires.

**Aliette de Laleu** indique que ce travail a été réalisé par un collectif de femmes œuvrant dans le champ de la musique classique.

Il y a deux questionnaires :

- l'un pensé à destination des structures de création et de diffusion

- l'autre pour les structures d'enseignement.

Son objectif est de permettre d'identifier ce qui a été mis en place en matière de prévention des violences à caractère sexuelles et sexistes soit au niveau des règlements intérieurs soit dans les contenus de travail.

Elle précise que ce travail a été mené avec l'AVFT (association européenne contre les violences faites aux femmes).

Le collectif n'a pas les moyens ni la force de frappe suffisante pour recueillir les données, les analyser et accompagner les structures.

Le questionnaire est également conçu comme un kit pour soutenir les directeurs.trices dans l'exercice de leur responsabilité en la matière. L'employeur sait-il qu'il peut mettre à pied un enseignant ou un artiste avant même ?????

**Agnès Saal (MDE/SG)** estime que cette initiative est bienvenue. Elle s'inscrit dans une double démarche qui se veut pédagogique et de formation. Les structures feront des remontées via le ministère de la culture.

**Corinne Sadki (CNM)** a plusieurs questionnements sur ce travail : qui le collectif représente-t-il ? À qui ce travail s'adresse-t-il ?

Elle souhaite échanger avec les personnes qui ont réalisé ce travail car le CNM réfléchit également sur ce sujet de son côté.

**François Roger (Technopol)** demande si les questionnaires seront anonymisés ou non car cela peut induire un biais.

**Sylvie Pebrier (SICA)** répond qu'il s'agit de mesurer comment la politique de prévention est mise en place au sein de chaque structure. L'objectif étant de voir la dynamique se mettre en œuvre et que cela puisse générer une réflexion au sein des structures. Ce questionnaire a été pensé à la fois comme un outil d'observation, de soutien et d'accompagnement.

**Patricia Sarrant (SNEP)** signale que cela pourrait aller assez vite pour enquêter auprès des adhérents de la SCPP et de la SPPF. En revanche, il faut enquêter en une seule fois et réunir tous les questionnaires.

**Corinne Sadki (CNM)** estime que les questionnaires n'ont pas tous la même utilité et émet des doutes sur le fait de faire passer un tel questionnaire car il percute le protocole du CNM.

**Patricia Sarrant (SNEP)** ces questionnaires représentent une manière de rendre compte de ce qui s'est passé depuis la signature de la charte. Beaucoup de choses se télescopent et elle estime qu'on ne peut faire des demandes de ce type aux entreprises plus de deux fois dans l'année.

**Agnès Saal (MDE/SG)** signale qu'on ne peut pas se permettre d'additionner les initiatives éparses et isolées. Il faut que cela soit porté par le ministère de la culture en lien avec le CNM.

**Aliette de Laleu (journaliste)** ajoute que la question du suivi est essentielle. L'AVFT n'a pas les moyens et les compétences pour le faire.

**Sylvie Pebrier (SICA)** attire par ailleurs l'attention sur le fait qu'il y a également la question des conservatoires.

**Michel Vié (SNAM)** estime qu'il va falloir faire des incitations financières. La charte est une bonne chose néanmoins il faut définir le moment où on prend en charge financièrement.

**François Roger (Technopol)** demande s'il est envisagé un envoi des questionnaires sous forme dématérialisée ce qui permet de gagner du temps, en rapidité et en facilité. Un outil partagé permettrait d'éviter de retranscrire tout chacun de son côté.

- présentation des réflexions en cours au CNM

**Corinne Sadki (CNM)** indique que le CNM a mis en place un comité stratégique sur le sujet de l'égalité F/H afin de mener une réflexion sur ce sujet. Un protocole a été rédigé et il sera présenté pour validation au conseil d'administration de décembre.

Deux sous GT ont été créés : un sur la formation/sensibilisation et un autre sur la communication/visibilité.

La question des leviers financiers est posée au sein de l'établissement. Le protocole propose de conditionner les aides.

Elle présente le protocole ci-après :

<https://cnm.fr/protocole-contre-le-harcelement-sexiste-et-les-violences-sexuelles/>

Le protocole indique un certain nombre d'outils existants tels la cellule d'écoute Audiens et des outils de diagnostic et d'auto-diagnostic.

Le document sera diffusable avant les vacances de Noël après validation du CA.

Concernant la cellule d'écoute Audiens, **Agnès Saal (MDE/SG)** souligne qu'il y a une vraie insuffisance en matière de communication qui entretient une méconnaissance de cette plateforme et qui nuit à son utilisation effective, alors même qu'elle constitue un outil supplémentaire au service de celles et de ceux qui souhaitent faire accompagner. La cellule est dédiée au harcèlement sexuel et comportements sexistes. Il ne s'agit pas de traiter de l'emprise.

En ce qui concerne la question de la qualité des services rendus, on a des progrès à faire. Le nombre d'appels est encore trop peu élevé.

**François Roger (Technopol)** estime que le fait de conditionner les aides fait avancer les choses.

**Corinne Sadki (CNM)** répond que les chartes ne suffisent pas. En la matière, le CNM a suivi les traces du CNC et la volonté de la mission diversité/égalité.

**Flavie Van Colen (FEDELIMA)** s'interroge sur la complémentarité des différents formats de réunions qui sont en train de s'emparer du sujet. En effet, il s'agit d'une question de cohérence vis-à-vis des adhérents. Le questionnaire ressemble à ce qui existe déjà dans le spectacle vivant.

**Agnès Saal (MDE/SG)** répond qu'il y a une mise en cohérence à faire entre la DGCA, la MDE et le CNM afin d'organiser et de coordonner les forces, les initiatives, les outils.